

## COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le quatre septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Jean de Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel ISAÏE, Maire.

Étaient présents : ISAÏE Michel, CHAVY Jean-Philippe, JOLY Noël, COTHEREAU Claude, NASSOY Jocelyne, RONSE Marlène, SCHMID Cédric, VIDAL Pierre-Jean, VOLATIER Valérie.

Étaient excusés : BROCHOT Bernard (pouvoir à Claude COTHEREAU), JAMMES Elvira (pouvoir à Michel ISAÏE).

Secrétaire de séance : COTHEREAU Claude

Nombre de membres en exercice : 11

Date de la convocation : 28/08/2014

Membres qui ont pris part à la délibération : 9

Date d'affichage : 28/08/2014

### Ordre du jour

- Projet aménagement Place des Tilleuls
- Point indemnisation sinistre boulangerie
- Rapport des commissions et des délégués aux structures intercommunales
- Questions diverses

Le Procès-Verbal de la séance du 3 juillet dernier est approuvé et signé des membres présents.

### PROJET AMENAGEMENT PLACE DES TILLEULS

Un plan de la Place dessiné par l'entreprise EIFFAGE est distribué à chaque conseiller présent. Ce premier projet consiste à clôturer le centre de la place par des bancs (ou autre matériel urbain) afin de créer un espace réservé aux piétons. Un parking serait créé en haut de la place (au-dessus du poids public), goudronné avec marquage au sol des emplacements de stationnement. Ce projet est à l'étude, il est susceptible d'être modifié. Un sens unique de circulation, côté voirie communale à gauche, est envisagé (afin de libérer un nouvel espace de stationnement latéral aux véhicules, idem côté départementale).

La Mairie contactera le CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement) afin d'être conseillée sur ce dossier et profiter de cet aménagement afin d'élaborer le PAVE de la commune (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics).

De nouveaux devis seront demandés aux entreprises EIFFAGE et EUROVIA afin de leur faire chiffrer exactement le même projet (après la visite du CAUE).

Le problème de la circulation et du stationnement Grande rue est de nouveau évoqué. Celui-ci pose un réel problème depuis maintenant plusieurs années. Des véhicules, constamment sur la voie publique, gênent la circulation en double sens à cet endroit.

Les trois places de stationnement dessinées devant la Mairie devront être réservées aux usagers (élus, accueil du public en Mairie), un panneau sera apposé « réservé Mairie ».

### POINT INDEMNISATION SINISTRE BOULANGERIE

Les élus ont rencontré fin juillet AXA, l'expert d'AXA, l'expert désigné par la commune pour le sinistre (M.TOLLE). Il avait été dit, lors de cette réunion, que la commune percevrait rapidement le dernier acompte d'indemnisation prévu.

Or, à réception du chèque fin août, il s'avère que le montant de celui-ci ne correspond pas à nos attentes.

AXA a transmis un document courant janvier 2013 concernant l'indemnisation totale du sinistre, la commune devait percevoir 248 378 € au titre de l'indemnisation immédiate et 150 433 € au titre du différé, soit un total de 398 811 €.

La commune a reçu un 1<sup>er</sup> chèque de 248 378 € + 1<sup>er</sup> acompte de 62 968 € + 2<sup>e</sup> acompte de 69 023 €, soit un total de 380 369 €. Il manque 18 442 € d'indemnisation.

Un courrier recommandé a été adressé à la compagnie AXA afin de demander des précisions à ce sujet, ainsi que le versement du solde dû.

## **RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

Voirie : le devis de l'entreprise EIFFAGE d'un montant de 9 144 € TTC est retenu pour la réfection du chemin du Moulin Brochat (partie haute, après le moulin, direction du grand lavoir). La même entreprise devra reprendre, à ses frais, les travaux mal réalisés Chemin du Moulin Roussot. Un courrier leur sera adressé en ce sens.

Bulletin : adresse du site internet de la commune : [www.saint-jean-de-vaux.fr](http://www.saint-jean-de-vaux.fr)

Celui-ci est en cours de développement, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou idées à ce sujet.

Bâtiments : la chaudière gaz du logement de la poste, qui avait plus de 20 ans, a dû être remplacée en urgence fin juillet, coût de la facture de l'entreprise BERTHAUD à Givry : 4 076 € TTC.

La même entreprise a également transmis un devis de 446,82 € TTC pour l'installation d'une nouvelle robinetterie dans ce même logement avec conservation de l'ancienne baignoire, fuite réparée par la locataire cet été.

Camping-piscine : la saison n'est pas terminée, mais nous savons d'ores et déjà que, au vu de la météo médiocre de l'été, les chiffres de fréquentation de la piscine sont mauvais.

Piscine : 2 640 € encaissés (5 000 € prévus BP 14)

Camping : 9 800 € encaissés au 18/8/14 (12 000 € prévus au BP 14)

Les chiffres du camping devraient être supérieurs à ceux de l'année dernière.

Cimetière : la commission se réunira le vendredi 26 septembre à 9 h en Mairie.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Le recensement de la population débutera fin janvier 2015. M COTHEREAU assistera à une réunion d'information à ce sujet.

**L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22 h 35.**